



Ville d'Isbergues

5 A, Place Emile Basly

CS 70029

62330 ISBERGUES

Tél. : 03.21.61.30.80

A 2025-319

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

ARRÊTÉ DU MAIRE

portant sur

**L'interdiction de stationnement et la restriction de la circulation,
rue de la Roselière du 11 août au 10 septembre 2025 inclus**

Le Maire de la commune d'ISBERGUES,

Vu le Code Général des Collectivités,

Vu le Code de la Route,

Considérant, qu'il convient de prendre les mesures de sécurité pour prévenir les accidents et faciliter l'exécution d'ouverture de chambres télécoms situés rue de la Roselière à ISBERGUES,

Considérant, que ces travaux seront réalisés par l'entreprise AXIONE FEUCHY, chez Sogelink - TSA 70011, 69134 DARDILLY Cedex, à partir du 11 août jusqu'au 10 septembre 2025 inclus,

ARRÊTÉ

Article 1er : Le stationnement sera interdit et la circulation sera restreinte au droit des travaux susmentionnés, situés rue de la Roselière à ISBERGUES, à partir du 11 août jusqu'au 10 septembre 2025 inclus.

Article 2 : La circulation sera alternée par feux tricolores et il sera interdit de dépasser. La vitesse sera limitée à 30 km/heure.

Article 3 : La signalisation sera conforme aux normes en vigueur et mise en place par l'entreprise AXIONE FEUCHY chargée de l'exécution des travaux.

Article 4 : Ampliation de l'arrêté sera adressée à Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie d'ISBERGUES pour exécution.



Ville d'Isbergues

5 A, Place Emile Basly

CS 70029

62330 ISBERGUES

Tél. : 03.21.61.30.80

A 2025-319

Article 5 : Le présent arrêté sera publié par voie électronique sur le site de la ville d'Isbergues, et peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de LILLE dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication.

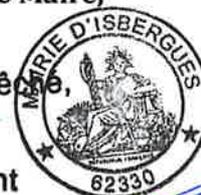
Fait à ISBERGUES, le 22 JUIL. 2025

Le Maire,

Pour le Maire empêché,

Le 6^{ème} adjoint

David THELLIER



Publié le 22 JUIL. 2025